



CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ INTERNATIONALE : L'AGENDA DE L'OTAN¹ RÉSOLUTION 480

L'Assemblée,

1. **Rappelant** ses efforts accomplis depuis les années 1980 pour mieux comprendre le changement climatique et ses implications profondes en matière de sécurité et y faire face, en particulier sa [résolution 427](#) (2015) qui reconnaissait que les risques liés au changement climatique représentent d'importants multiplicateurs de menace ;
2. **Notant avec inquiétude** que le changement climatique constitue un défi réel et croissant pour la sécurité internationale, et **constatant** qu'il est reconnu dans le nouveau concept stratégique comme un « multiplicateur de crises et de menaces » qui exacerbe les problèmes de sécurité existant à travers le monde ;
3. **Soulignant** que les phénomènes météorologiques extrêmes représentent déjà une grave menace pour les opérations et les bases militaires des Alliés, ainsi que pour la santé des soldats, les équipements militaires et les infrastructures essentielles, et **observant** que la fréquence et l'intensité de ces mêmes phénomènes augmentent ;
4. **Consciente** que le changement climatique obligera les forces armées de l'Alliance à intervenir de plus en plus fréquemment pour des opérations de secours en cas de catastrophe naturelle et que les sollicitations de ces forces à des fins d'assistance ne cesseront d'augmenter ;
5. **Notant** que le changement climatique aura une incidence sur l'environnement de sécurité de l'Alliance et qu'il risque d'affecter significativement la planification et les opérations de l'OTAN ;
6. **Constatant** que le secteur de la défense constitue le plus gros consommateur d'hydrocarbures au monde et que les opérations et les exercices militaires consomment de grandes quantités de combustibles fossiles ;
7. **Soulignant** que l'indépendance énergétique par rapport aux pays tiers tels que la Russie renforcerait la capacité des Alliés à mener à bien leurs opérations et exercices militaires ;
8. **Reconnaissant** que les phénomènes météorologiques extrêmes causés par le changement climatique d'origine anthropique ont déjà un impact majeur sur notre environnement, nos économies, nos infrastructures et nos systèmes sociaux, et **soulignant** l'impact à court terme que produisent ces événements sur les infrastructures essentielles et les populations locales, notamment du fait des déplacements temporaires qu'ils occasionnent ;
9. **Préoccupée** par le risque que le changement climatique ne génère de l'instabilité partout dans le monde – laquelle pourrait entraîner la défaillance d'États et des conflits violents dans les pays vulnérables –, ainsi que par le fait que la combinaison des deux est susceptible d'amplifier les mouvements migratoires dans les années à venir ;

¹ présentée par la commission des sciences et des technologies et adoptée en séance plénière le lundi 21 novembre 2022

10. **Jugeant encourageant** que les Alliés aient adopté en 2021 un plan d'action sur le changement climatique et la sécurité qui définit les modalités de mise en pratique de l'agenda de l'OTAN au regard du changement climatique et de la sécurité, et **soulignant** que les chefs d'État et de gouvernement des membres de l'OTAN ont pris l'engagement d'intégrer le changement climatique et la sécurité humaine dans les tâches fondamentales de l'Alliance ;
11. **Se félicitant** que l'OTAN ait présenté, lors du sommet de Madrid en 2022, sa première étude annuelle des incidences du changement climatique sur la sécurité, qui permet de mieux sensibiliser à l'impact du changement climatique sur l'environnement stratégique de l'OTAN, sur les installations, moyens, missions et opérations multimilieus des membres de l'Alliance, ainsi que sur la résilience et la préparation des civils ;
12. **Insistant** sur l'importance de la recherche de solutions technologiques pour s'adapter aux effets du changement climatique
13. **Prenant note** des travaux importants que l'Organisation OTAN pour la science et la technologie (STO), dont le centre pour la recherche et l'expérimentation maritimes (CMRE), mène actuellement à cet égard ;
14. **Rappelant** les travaux conduits par d'autres organisations internationales telles que l'ONU, l'UE ou l'OSCE, sur les questions relatives au changement climatique et à la sécurité ;
15. **Saluant** la décision du Canada d'accueillir le centre d'excellence pour le changement climatique et la sécurité, dont la création a été approuvée lors du sommet de l'OTAN à Madrid en 2022 ;
16. **Souscrivant avec force** aux objectifs de l'OTAN consistant à réduire les émissions dans le domaine militaire et à écologiser les forces armées, ce qui permettra à l'Alliance de concourir à atténuer le changement climatique et de rendre les armées plus autosuffisantes et aptes à mener à bien leurs missions ;
17. **Notant** que la politique de l'Alliance en matière de changement climatique ne doit pas affaiblir les capacités des pays membres à exercer leurs tâches fondamentales de dissuasion et de défense collectives ;
18. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique :
- a. à accroître leurs investissements pour améliorer l'efficacité énergétique des forces armées et poursuivre leur adaptation face au changement climatique ;
 - b. à mettre en pratique la réponse de l'OTAN visant à réduire les vulnérabilités en actualisant les sept exigences de base pour la résilience des pays afin de mieux tenir compte de l'impact du changement climatique sur la sécurité ;
 - c. à réaliser des enquêtes fréquentes sur les infrastructures civiles et militaires essentielles des Alliés afin d'évaluer leur capacité actuelle et future à supporter des phénomènes météorologiques extrêmes, prévisibles ou occasionnels, et à organiser régulièrement des tests de résistance et des exercices dans le but d'améliorer leur résilience ;
 - d. à adopter une approche pansociétale au regard du défi que représente le changement climatique pour la sécurité civilo-militaire, et à accroître les efforts de communication pour mieux faire connaître les effets de celui-ci sur la sécurité civilo-militaire des Alliés ;
 - e. à intégrer le changement climatique comme une question transversale dans l'ensemble des budgets, projets, activités et initiatives gouvernementaux, dans le but d'accroître le niveau de résilience et de préparation face à ce changement ;

- f. à continuer d'apporter leur soutien aux efforts multilatéraux, et notamment ceux de l'Union Européenne, visant à trouver des solutions complètes à l'échelle mondiale face aux défis que représente le changement climatique ;
 - g. à exploiter le potentiel qu'offrent les sciences et les technologies au regard de l'action climatique, en encourageant la recherche sur les applications innovantes et inédites, en particulier pour ce qui concerne l'adaptation au changement climatique ;
 - h. à augmenter les investissements dans la recherche et le développement de technologies neutres en carbone, en particulier de carburants et de systèmes de propulsion climatiquement neutres, afin de renforcer davantage l'efficacité militaire des forces alliées ;
 - i. à évaluer comment renforcer les moyens donnés à la STO pour faire progresser les solutions technologiques et, plus généralement, à affecter les ressources humaines et financières adéquates aux initiatives visant à contribuer à mieux appréhender le changement climatique ;
 - j. à accroître les capacités d'étude et d'alerte précoce de l'OTAN sur la fragilité de la gouvernance en créant au siège de l'Organisation un centre pour la résilience démocratique, afin d'empêcher que les phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique n'entraînent troubles sociaux et instabilité politique qui pourraient venir menacer la cohésion sociale et démocratique, les valeurs et les institutions de nos pays ;
 - k. à compléter la panoplie d'outils dont dispose l'OTAN pour lui permettre d'assurer une « veille stratégique », ayant pour but de surveiller les effets du changement climatique sur la stabilité politique, économique et sociale des pays situés dans le voisinage de l'Alliance.
-